

RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00048

Numéro SIREN : 342 027 737

Nom ou dénomination : JOLIVET DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2018 sous le numéro de dépôt 141

Bilan abrégé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/10/17	Net au 31/10/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	151 567,68		151 567,68	151 567,68
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	1 731,00	1 731,00		
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 138 589,84		1 138 589,84	1 138 589,84
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000,00		4 000,00	4 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 295 888,52	1 731,00	1 294 157,52	1 294 157,52
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	146 556,39		146 556,39	147 089,15
Créances				
Clients et comptes rattachés	171 450,31	985,03	170 465,28	560 814,35
Fournisseurs débiteurs	66 150,56		66 150,56	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 814,76		4 814,76	5 746,28
Autres créances				1 773,00
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	736,94		736,94	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				1 007,84
Charges constatées d'avance	711,79		711,79	1 921,79
TOTAL ACTIF CIRCULANT	390 420,75	985,03	389 435,72	718 352,41
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 686 309,27	2 716,03	1 683 593,24	2 012 509,93

Tableau des SIG

	31/10/2017	%	31/10/2016	%
Ventes de marchandises	207 132	100,00	257 456	100,00
Achats de marchandises	199 976	96,55	209 051	81,20
Variation stocks de marchandises	533	0,26	36 993	14,37
Marge commerciale	6 624	3,20	11 412	4,43
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	572 433	100,00	610 474	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	572 433	100,00	610 474	100,00
Achats matières et consommables			540	0,09
Variation stocks de matières				
Sous-Traitance				
Marge de production	572 433	100,00	609 934	99,91
ACTIVITE	779 565	100,00	867 931	100,00
MARGE GLOBALE	579 056	74,28	621 347	71,59
Autres achats et charges externes	212 045	27,20	274 445	31,62
VALEUR AJOUTEE	367 012	47,08	346 902	39,97
Subventions d'exploitation			404	0,05
Impôts & taxes	12 899	1,65	12 490	1,44
Salaires	182 183	23,37	148 875	17,15
Charges sur salaires	106 380	13,65	57 316	6,60
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	65 550	8,41	128 625	14,82
Autres produits , Reprise amortissements	4 021	0,52	5 186	0,60
Autres Charges	37 200	4,77	60 163	6,93
Dotations amortissements et provisions	985	0,13	435	0,05
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 387	4,03	73 213	8,44
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières	17 216	2,21	13 781	1,59
Résultat financier	-17 216	-2,21	-13 781	-1,59
RESULTAT COURANT	14 171	1,82	59 432	6,85
Produits exceptionnels	46 000	5,90	5 359	0,62
Charges exceptionnelles	4 858	0,62	21 128	2,43
Résultat exceptionnel	41 142	5,28	-15 769	-1,82
Impôts sur les bénéfices et participation	22 837	2,93	39 992	4,61
RESULTAT NET	32 476	4,17	3 672	0,42

Compte de Résultat abrégé

	du 01/11/16 au 31/10/17	du 01/11/15 au 31/10/16	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
	12 mois	12 mois		
PRODUITS				
Ventes de marchandises	207 132,39	257 456,35	-50 323,96	-19,55
Production vendue	572 432,74	610 474,40	-38 041,66	-6,23
Production stockée				
Subventions d'exploitation		404,00	-404,00	-100,00
Autres produits	4 020,83	5 186,41	-1 165,58	-22,47
Total	783 585,96	873 521,16	-89 935,20	-10,30
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	199 976,08	209 050,77	-9 074,69	-4,34
Variation de stock (m/ses)	532,76	36 993,22	-36 460,46	-98,56
Achats de m.p & aut.approv.		540,00	-540,00	-100,00
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	212 044,64	274 445,21	-62 400,57	-22,74
Total	412 553,48	521 029,20	-108 475,72	-20,82
MARGE SUR M/SES & MAT	371 032,48	352 491,96	18 540,52	5,26
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	12 899,12	12 489,67	409,45	3,28
Salaires et Traitements	182 182,60	148 875,31	33 307,29	22,37
Charges sociales	106 379,53	57 315,82	49 063,71	85,60
Amortissements et provisions	985,03	434,75	550,28	126,57
Autres charges	37 199,60	60 163,17	-22 963,57	-38,17
Total	339 645,88	279 278,72	60 367,16	21,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 386,60	73 213,24	-41 826,64	-57,13
Produits financiers				
Charges financières	17 215,63	13 780,81	3 434,82	24,92
Résultat financier	-17 215,63	-13 780,81	-3 434,82	24,92
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	14 170,97	59 432,43	-45 261,46	-76,16
Produits exceptionnels	46 000,00	5 359,06	40 640,94	758,36
Charges exceptionnelles	4 857,52	21 127,62	-16 270,10	-77,01
Résultat exceptionnel	41 142,48	-15 768,56	56 911,04	-360,91
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	22 837,00	39 992,00	-17 155,00	-42,90
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 476,45	3 671,87	28 804,58	784,47

Bilan abrégé

	Net au 31/10/17	Net au 31/10/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	615 000,00	615 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 125,00	11 125,00
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 226,38	6 042,79
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 800,00	1 800,00
Report à nouveau	89 543,58	226 055,30
Résultat de l'exercice	32 476,45	3 671,87
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	756 171,41	863 694,96
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		46 000,00
Provisions pour charges	20 000,00	20 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 000,00	66 000,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	54 809,11	131 106,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	54 809,11	131 106,53
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	479,03	6 613,03
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		125,74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 546,99	133 056,63
<i>Personnel</i>	23 249,17	18 385,71
<i>Organismes sociaux</i>	50 646,85	36 763,85
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 586,00	10 903,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	136 936,22	134 020,91
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	65 410,92	18 718,00
Dettes fiscales et sociales	277 829,16	218 791,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	441 757,54	593 121,57
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	907 421,83	1 082 814,97
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 683 593,24	2 012 509,93

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/10/17	Net au 31/10/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
207000 - Fonds commercial	151 567,68		151 567,68	151 567,68
Fonds commercial	151 567,68		151 567,68	151 567,68
Immobilisations corporelles				
218310 - Matériel informatique	1 731,00		1 731,00	1 731,00
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		1 731,00	-1 731,00	-1 731,00
Autres immobilisations corporelles	1 731,00	1 731,00		
Immobilisations financières				
261000 - Titres de participation				1 138 589,84
261010 - PARTS SOCIALES SAS PASC	1 063 089,84		1 063 089,84	
261020 - PARTS SOCIALES MAGNUM	75 500,00		75 500,00	
Participations et créances rattachées	1 138 589,84		1 138 589,84	1 138 589,84
275000 - Dépôts et cautionnements	4 000,00		4 000,00	4 000,00
Autres immobilisations financières	4 000,00		4 000,00	4 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 295 888,52	1 731,00	1 294 157,52	1 294 157,52
Stocks				
371010 - STOCK VINS ARTICLES DE C	146 556,39		146 556,39	147 089,15
Marchandises	146 556,39		146 556,39	147 089,15
Créances				
411000 - Clients	115 434,60		115 434,60	488 695,84
416000 - Clients douteux ou litigieux	1 182,04		1 182,04	
418100 - Clients - factures à établir	54 833,67		54 833,67	72 118,51
491000 - Dépréciations comptes clients		985,03	-985,03	
Clients et comptes rattachés	171 450,31	985,03	170 465,28	560 814,35
401000 - Fournisseurs	66 150,56		66 150,56	
Fournisseurs débiteurs	66 150,56		66 150,56	
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc				469,43
445661 - TVA DED / ABS 20%	3 795,24		3 795,24	370,83
445830 - Remboursement de TVA demandé				2 143,00
445860 - TVA sur factures non parvenues	1 019,52		1 019,52	2 763,02
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 814,76		4 814,76	5 746,28
448700 - Etat - produits à recevoir				1 773,00
Autres créances				1 773,00
Divers				
409100 - Fournisseurs - acomptes s/com	736,94		736,94	
Avances et acomptes versés sur commandes	736,94		736,94	
512030 - LCL				1 007,84
Disponibilités				1 007,84
486000 - Charges constatées d'avance	711,79		711,79	1 921,79
Charges constatées d'avance	711,79		711,79	1 921,79
TOTAL ACTIF CIRCULANT	390 420,75	985,03	389 435,72	718 352,41
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 686 309,27	2 716,03	1 683 593,24	2 012 509,93

Bilan détaillé

	Net au 31/10/17	Net au 31/10/16
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	615 000,00	615 000,00
Capital social ou individuel	615 000,00	615 000,00
104300 - Primes d'apport	11 125,00	11 125,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 125,00	11 125,00
106110 - Réserve légale proprement dite	6 226,38	6 042,79
Réserve légale	6 226,38	6 042,79
106880 - Réserves diverses	1 800,00	1 800,00
Autres réserves	1 800,00	1 800,00
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	89 543,58	226 055,30
Report à nouveau	89 543,58	226 055,30
Résultat de l'exercice	32 476,45	3 671,87
TOTAL CAPITAUX PROPRES	756 171,41	863 694,96
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
151100 - Provisions pour litiges	46 000,00	
Provisions pour risques		46 000,00
155000 - Provisions pour impôts	20 000,00	20 000,00
Provisions pour charges	20 000,00	20 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 000,00	66 000,00
512030 - LCL	9 392,96	
512040 - SOCIETE GENERALE	28 136,40	125 616,19
512080 - BANQUE POPULAIRE	16 666,11	4 936,93
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	613,64	553,41
Découverts et concours bancaires	54 809,11	131 106,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		131 106,53
455110 - ASSOCIE JOLIVET	479,03	6 613,03
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	479,03	6 613,03
419100 - Clients - acomptes sur commandes		125,74
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		125,74
401000 - Fournisseurs	126 429,85	117 285,65
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	6 117,14	15 770,98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 546,99	133 056,63
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	23 249,17	18 385,71
Personnel		18 385,71
431010 - URSSAF	23 249,17	
437000 - Autres organismes sociaux	6 048,95	26 011,06
437020 - CAISSE RETRAITE NON CADRE	1 557,38	118,76
437040 - PREVOYANCE GENERALI	313,80	1 457,34
437050 - MUTUELLE ALLIANZ	155,28	74,50
438600 - Charges sociales - charges à payer	32 970,00	
438607 - CHARGES SOCIALES SUR CONGES	9 601,44	7 463,51
438610 - URSSAF CAP		1 638,68
Organismes sociaux	50 646,85	36 763,85
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	1 586,00	10 903,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 586,00	10 903,00
445510 - TVA à décaisser	75 618,00	43 857,00
445713 - TVA COLLECTEE 20%	15 066,35	39 436,78
445800 - Régularisation de TVA collectée	37 112,93	39 115,00
445870 - TVA sur factures à établir	9 138,94	11 612,13
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	136 936,22	134 020,91
448601 - TAXE D'APPRENTISSAGE	819,74	

Bilan détaillé

	Net au 31/10/17	Net au 31/10/16
448602 - FORMATION CONTINUE	949,18	
448610 - ETAT - CHARGES A PAYER	63 642,00	18 718,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	65 410,92	18 718,00
Dettes fiscales et sociales	277 829,16	218 791,47
419800 - Clients - RRR à accorder		155,77
467032 - AVANCE BUDGET DUCOS FONDREDE	1 611,21	199,30
467040 - D/C FRAIS MALOCHET MAXENCE	328,80	470,63
467041 - D/C DUMINIL	53,50	122,90
467510 - C/D JACQUES JOLIVET	8 175,86	68 875,86
467520 - DEBITEURS SCI LES FRANCHES	33 857,00	33 857,00
467522 - MARION JOLIVET	8 464,61	8 464,61
467523 - LAURE JOLIVET	20 957,54	20 957,54
467524 - CLEMENT JOLIVET	8 301,24	8 301,24
467525 - CLEMENT MALOCHET	11 009,26	11 009,26
467526 - MARIE PAULE LECOMPTE	18 813,20	18 813,20
467570 - D/C SAS PASCAL JOLIVET	320 838,61	413 452,98
468600 - Divers - charges à payer	9 346,71	8 441,28
Autres dettes	441 757,54	593 121,57
TOTAL DETTES	907 421,83	1 082 814,97
 TOTAL PASSIF	 1 683 593,24	 2 012 509,93

Compte de résultat détaillé

	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	du 01/11/15 au 31/10/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
707110 - VENTES DE MARCHANDISES	197 804,67	254 970,71	-57 166,04	-22,42
707120 - VENTES MARCHANDISES FR	351,72	195,64	156,08	79,78
707130 - VENTES VINS EXPORT	8 976,00	2 290,00	6 686,00	291,97
Ventes de marchandises	207 132,39	257 456,35	-50 323,96	-19,55
708210 - COMMISSIONS ET COURTAG	432 464,33	395 356,32	37 108,01	9,39
708212 - PRIME NOUVEAU CLIENT	150,00	400,00	-250,00	-62,50
708213 - SURCOMMISSIONS 20%	45 389,94	39 077,65	6 312,29	16,15
708220 - COMMISSIONS 5.5%	316,16	51,12	265,04	518,47
708800 - FRAIS DE GROUPE	94 112,31	175 589,31	-81 477,00	-46,40
Production vendue	572 432,74	610 474,40	-38 041,66	-6,23
740000 - Subventions d'exploitation		404,00	-404,00	-100,00
Subventions d'exploitation		404,00	-404,00	-100,00
758000 - Produits divers gestion courante	290,67	1 477,70	-1 187,03	-80,33
791000 - Transfert de charges d'exploitati	2 306,64	864,99	1 441,65	166,67
791020 - TRANSF. CH EXPLOITATION	1 393,36	994,16	399,20	40,15
791030 - TRANSFERTS CHARGES EXP	30,16	1 849,56	-1 819,40	-98,37
Autres produits	4 020,83	5 186,41	-1 165,58	-22,47
Total	783 585,96	873 521,16	-89 935,20	-10,30
CONSOMMATION M/SES & MAT				
607110 - ACHAT VINS EN BOUTEILLE	198 236,08	219 233,11	-20 997,03	-9,58
607140 - ACHATS VINS BT EN FRANCH	1 740,00		1 740,00	
609700 - R.R.R.obtenus s/ach.de marcha		-10 182,34	10 182,34	-100,00
Achats de marchandises	199 976,08	209 050,77	-9 074,69	-4,34
603710 - VARIATION DE STOCKS	532,76	36 993,22	-36 460,46	-98,56
Variation de stock (m/ses)	532,76	36 993,22	-36 460,46	-98,56
601020 - ACH STOCK ART DE CAVE		540,00	-540,00	-100,00
Achats de m.p & aut.approv.		540,00	-540,00	-100,00
606102 - ACHAT PETITES FOURNITUR	6,25	41,92	-35,67	-85,09
606143 - CARBURANT MALOCHET	1 447,48	1 135,57	311,91	27,47
606147 - CARBURANT DAVID DUMINIL	2 259,99	2 094,82	165,17	7,88
606149 - CARBURANT DUCOS FONFRE	2 657,84	1 994,93	662,91	33,23
606300 - Achats de petit équipement		14,62	-14,62	-100,00
606420 - FOURNITURES DE BUREAU	87,87	186,50	-98,63	-52,88
612210 - CREDIT BAIL MOBILIER	8 021,28	8 021,28		
613200 - Locations immobilières	53 579,67	54 752,23	-1 172,56	-2,14
613510 - LOCATION MOBILIERES	43 122,18	40 737,03	2 385,15	5,85
615000 - Entretien et réparations	2 670,60	2 225,25	445,35	20,01
615520 - Entretien du matériel de transpo	4 515,54		4 515,54	
615610 - MAINTENANCE INFORMATIQ		389,00	-389,00	-100,00
615611 - MAINTENANCE	2 240,40	2 368,44	-128,04	-5,41
616410 - ASSURANCE RISQUE EXPLOI	6 588,67	6 487,98	100,69	1,55
622210 - COMMISSIONS/VENTES	3 527,15		3 527,15	
622610 - HONORAIRES	16 002,25	5 600,00	10 402,25	185,75
622614 - HONORAIRES CONSEILLER J	650,00		650,00	
622615 - HONORAIRES EXPERT-COMP	3 775,00	8 000,00	-4 225,00	-52,81
622616 - HONORAIRES SOCIAUX	674,05	800,00	-125,95	-15,74
622700 - Frais d'actes et contentieux		42,79	-42,79	-100,00
622710 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTI	624,20		624,20	

Compte de résultat détaillé

	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	du 01/11/15 au 31/10/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
623010 - PUBLICITE	11 500,00	96 900,00	-85 400,00	-88,13
623020 - BUDGET PROMOTIONNEL	1 990,00		1 990,00	
623070 - CADEAUX CLIENTS	4 500,00	3 432,38	1 067,62	31,10
623310 - FOIRE EXPOSITION	62,50		62,50	
623800 - Divers (pourboires, dons courant)	11,00	5,50	5,50	100,00
624100 - Transports sur achats	222,52	455,26	-232,74	-51,12
625111 - VOY/DEPL V.ROLDAN	5 250,60	4 916,52	334,08	6,80
625113 - VOYAGES ET DEPLACEMENT	2 180,96	2 141,47	39,49	1,84
625117 - VOYAGES ET DEPLACEMENT	898,99	679,64	219,35	32,27
625119 - VOYAGES ET DEPLACEMENT	1 489,65	1 220,95	268,70	22,01
625613 - MISSIONS MALOCHET	12 556,59	11 024,79	1 531,80	13,89
625617 - MISSIONS DAVID DUMINIL	4 140,69	3 915,97	224,72	5,74
625619 - MISSIONS DUCOS FONDRED	4 617,92	4 727,97	-110,05	-2,33
625620 - MISSIONS V.ROLDAN	755,62	527,21	228,41	43,32
625710 - RECEPTIONS	19,15		19,15	
626010 - FRAIS POSTAUX	130,40	157,28	-26,88	-17,09
626020 - FRAIS DE TELECOMMUNICAT	2 305,33	2 562,56	-257,23	-10,04
627012 - SERVICES BANCAIRES LCL	62,00	112,28	-50,28	-44,78
627014 - SERVICES BANCAIRES SG	3 786,49	3 538,00	248,49	7,02
627018 - SERVICES BANCAIRESBP	3 113,81	3 035,07	78,74	2,59
628110 - Cotisations professionnelles		200,00	-200,00	-100,00
Autres achats & charges externes	212 044,64	274 445,21	-62 400,57	-22,74
Total	412 553,48	521 029,20	-108 475,72	-20,82
MARGE SUR M/SSES & MAT	371 032,48	352 491,96	18 540,52	5,26
CHARGES				
631200 - Taxe d'apprentissage	1 216,87	981,30	235,57	24,01
633300 - Formation continue (organisme)	984,25	793,37	190,88	24,06
635111 - CFE	365,00	381,50	-16,50	-4,33
635112 - CVAE	259,00	259,00		
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	10 074,00	10 074,50	-0,50	
Impôts, taxes et vers. assim.	12 899,12	12 489,67	409,45	3,28
641100 - Salaires appointements	175 012,50	143 384,96	31 627,54	22,06
641200 - Congés payés	4 863,46	4 625,36	238,10	5,15
641420 - AVANTAGE EN NATURE	2 306,64	864,99	1 441,65	166,67
Salaires et Traitements	182 182,60	148 875,31	33 307,29	22,37
645000 - CHARGES SOCIALES	71 471,56	57 998,98	13 472,58	23,23
645500 - CHARGES SOCIALES CP	2 137,93	1 549,12	588,81	38,01
645900 - CREDIT D'IMPOT CICE	-466,00	-2 496,00	2 030,00	-81,33
646000 - Cotisations sociales person.expl	32 970,00		32 970,00	
647020 - MEDECINE DU TRAVAIL ET P	266,04	263,72	2,32	0,88
Charges sociales	106 379,53	57 315,82	49 063,71	85,60
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.		434,75	-434,75	-100,00
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clie	985,03		985,03	
Amortissements et provisions	985,03	434,75	550,28	126,57
651000 - Redevances pour brevets, licenc	36 000,00	58 333,34	-22 333,34	-38,29
654000 - Pertes s/créances irrécouvrable		1 828,56	-1 828,56	-100,00
658000 - Charges diverses gestion coura	1 199,60	1,27	1 198,33	NS
Autres charges	37 199,60	60 163,17	-22 963,57	-38,17

Compte de résultat détaillé

	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	du 01/11/15 au 31/10/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total	339 645,88	279 278,72	60 367,16	21,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 386,60	73 213,24	-41 826,64	-57,13
661622 - INTERETS DEBITEURS LCL		1,87	-1,87	-100,00
661624 - INTERET DECOUVERT BANC	6 956,04	4 754,14	2 201,90	46,32
661627 - INTERETS DEBITEURS BP	491,38	341,32	150,06	43,96
661810 - INTERETS COMPTE COURAN	9 346,71	8 441,28	905,43	10,73
661812 - INTERETS DES DETTES COM	421,50	242,20	179,30	74,03
Charges financières	17 215,63	13 780,81	3 434,82	24,92
Résultat financier	-17 215,63	-13 780,81	-3 434,82	24,92
RESULTAT COURANT	14 170,97	59 432,43	-45 261,46	-76,16
771820 - IND CLIENTELE SOUMISE TV		149,27	-149,27	-100,00
778000 - Produits exceptionnels divers		5 209,79	-5 209,79	-100,00
787500 - Repris.s/prov.risques charges e	46 000,00		46 000,00	
Produits exceptionnels	46 000,00	5 359,06	40 640,94	758,36
671210 - PENALITES ET AMENDES FIS	4 857,52	10 003,86	-5 146,34	-51,44
675600 - VNC actifs cédés - Immo financi		2 600,00	-2 600,00	-100,00
678800 - Charges exceptionnelles diverse		8 523,76	-8 523,76	-100,00
Charges exceptionnelles	4 857,52	21 127,62	-16 270,10	-77,01
Résultat exceptionnel	41 142,48	-15 768,56	56 911,04	-360,91
689000 - Dot. provisions pour impôts		20 000,00	-20 000,00	-100,00
695000 - Impôts sur les bénéfices	22 837,00	19 992,00	2 845,00	14,23
Impôts sur les bénéfices	22 837,00	39 992,00	-17 155,00	-42,90
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 476,45	3 671,87	28 804,58	784,47

Comptes annuels // 2017

Période du 01/11/2016 au 31/10/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL JOLIVET DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 1 683 593 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 476 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/01/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 466 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	151 568			151 568
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	151 568			151 568
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 731			1 731
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 731			1 731
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 138 590			1 138 590
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 000			4 000
Immobilisations financières	1 142 590			1 142 590
ACTIF IMMOBILISE	1 295 889			1 295 889

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement
 - Fonds commercial
 - Autres postes d'immobilisations incorporelles
- Immobilisations incorporelles**

- Terrains
 - Constructions sur sol propre
 - Constructions sur sol d'autrui
 - Installations générales, agencements et aménagements des constructions
 - Installations techniques, matériel et outillage industriels
 - Installations générales, agencements aménagements divers
 - Matériel de transport
 - Matériel de bureau et informatique, mobilier
 - Emballages récupérables et divers
- Immobilisations corporelles**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 731			1 731
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 731			1 731
ACTIF IMMOBILISE	1 731			1 731

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 247 127 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 000		
Autres	4 000		
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	171 450	171 450	
Autres	70 965	70 965	
Capital souscrit - appelé, non versé	712	712	
Charges constatées d'avance			
Total	247 127	243 127	4 000

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	54 834
Total	54 834

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 614 999,69 euros décomposé en 38 437 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		46 000		46 000	
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts		20 000			20 000
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		66 000		46 000	20 000

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	46 000

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 907 422 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	54 809		54 809	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 547		132 547	
Dettes fiscales et sociales	277 829		277 829	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	442 237		442 237	
Produits constatés d'avance				
Total	907 422		907 422	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 479

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 479 euros.



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 117
Banque - Intérêts courus à payer	614
Dettes provis. pr congés à payer	23 249
Charges sociales - charges à payer	32 970
CHARGES SOCIALES SUR CONGES	9 601
TAXE D APPRENTISSAGE	820
FORMATION CONTINUE	949
ETAT - CHARGES A PAYER	63 642
Divers - charges à payer	9 347
Total	147 309

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	712		
Total	712		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Comptes annuels // 2017

Période du 01/11/2016 au 31/10/2017

Etats de gestion

Analyse du bilan

	au 31/10/2017	au 31/10/2016
EMPLOIS		
Immobilisations incorporelles	151 567,68	151 567,68
Immobilisations corporelles	1 731,00	1 731,00
Immobilisations financières	1 142 589,84	1 142 589,84
Total Brut	1 295 888,52	1 295 888,52
RESSOURCES		
Capital et réserves	723 694,96	860 023,09
Rétention de résultat	2 716,03	1 731,00
Résultat	32 476,45	3 671,87
Provisions pour risques et charges	20 000,00	66 000,00
Comptes courants d'associés	479,03	6 613,03
Total Capitaux Propres	779 366,47	938 038,99
FONDS DE ROULEMENT PROPRE	-516 522,05	-357 849,53
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	-516 522,05	-357 849,53
Stocks	146 556,39	147 089,15
Créances clients	171 450,31	560 814,35
Autres créances	71 702,26	7 519,28
Comptes de régularisation	711,79	1 921,79
Total Créances	390 420,75	717 344,57
Dettes fournisseurs	132 546,99	133 056,63
Dettes fiscales et sociales	277 829,16	218 791,47
Autres dettes	441 757,54	593 247,31
Total Dettes	852 133,69	945 095,41
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-461 712,94	-227 750,84
Trésorerie active		1 007,84
Trésorerie passive	54 809,11	131 106,53
TRESORERIE	-54 809,11	-130 098,69

Capacité d'autofinancement (EBE)

	31/10/2017	31/10/2016	01/01/1900
Excédent Brut d'Exploitation	65 550,40	128 624,75	
+ Transfert de charges	3 730,16	3 708,71	
+ Autres produits d'exploitation	290,67	1 477,70	
- Autres charges d'exploitation	37 199,60	60 163,17	
- Charges financières	17 215,63	13 780,81	
+ Produits exceptionnels		5 359,06	
- Charges exceptionnelles	4 857,52	18 527,62	
- Impôts sur les bénéfices	22 837,00	19 992,00	
= Capacité d'autofinancement	-12 538,52	26 706,62	

Capacité d'autofinancement

	31/10/2017	31/10/2016	01/01/1900
Résultat net	32 476,45	3 671,87	
+ Dotations aux amortissements	434,75		
+ Dotations aux provisions	20 000,00		
+ Dotations pour dépréciation des actifs	985,03		
- Reprises sur charges calculées	46 000,00		
+ VNC des immobilisations cédées (675)	2 600,00		
= Capacité d'autofinancement	-12 538,52	26 706,62	

Tableau de financement 1

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice		12 539
Autofinancement disponible		12 538,52
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		140 000,00
Remboursement de comptes courants		6 134,00
Total des emplois		158 672,52
Variation du fonds de roulement net global		158 672,52

Ratios 1

	31/10/2017	31/10/2016	Evolution
CYCLE D'EXPLOITATION	12 mois	12 mois	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	264	107	156
Stock moyen x nombre de jours	146 823 x 12 x 30	73 545 x 12 x 30	
Coût d'achat	200 509	246 584	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	67	201	-133
Créances clients x nombre de jours	171 450 x 12 x 30	560 814 x 12 x 30	
C.A. TTC	914 763	1 005 905	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	99	86	13
Dettes fournisseurs x nombre de jours	132 547 x 12 x 30	133 057 x 12 x 30	
Achats TTC	482 230	559 762	

Ratios 2

	31/10/2017	31/10/2016	Variation
STRUCTURE FINANCIERE			
(exprimé en %)			
Autonomie financière	81,53	75,18	8,45
Capitaux propres	756 171	863 695	
Total dettes	927 422	1 148 815	
Endettement financier	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0	0	
Capitaux fixes	779 366	938 039	
Solvabilité à court terme	28,62	60,45	-52,65
Actif circulant - Stock	390 421 - 146 556	718 352 - 147 089	
Dettes hors emprunt	852 134	945 095	

Du résultat à la trésorerie

Recettes	Dépenses
----------	----------

Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	32 476,45
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	985,03
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie	46 000,00
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	12 538,52

Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :

Mais votre entreprise doit financer :

Distributions mises en paiement sur l'exercice	140 000,00
Réduction des fonds propres Remboursement de comptes courants	6 134,00
Total des besoins de financement de l'exercice	146 134,00

La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à : 130 098,69

A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à : 288 771,21

Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :

Diminution des stocks	532,76
Augmentation des acomptes versés sur commandes	736,94
Diminution de l'en-cours clients	389 364,04
Augmentation des autres créances	62 236,04
Diminution des acomptes reçus	125,74
Diminution de la dette auprès des fournisseurs	509,64
Augmentation des dettes fiscales et sociales	59 037,69
Diminution des autres dettes	151 364,03
Dégagement généré par le financement du cycle d'exploitation	233 962,10

La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de : 54 809,11

Comptes annuels // 2017

Période du 01/11/2016 au 31/10/2017

Liasse Fiscale

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2017
Exercice ouvert le	01/11/2016	et clos le	31/10/2017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinque C), cocher la case				
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinque C), cocher la case				
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société: EURL JOLIVET DIFFUSION			Adresse du siège social :	
SIRET 3 4 2 0 2 7 7 3 7 0 0 0 2 8			Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement: Les Franches Route de Chavignol 18300 SANCERRE				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITE				
Activités exercées Autres intermédiaires du commerce en produits divers			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	51 355	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	38 120 Déficit 0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexties	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
	Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%				
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liaises fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .				
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>				
Nom, adresse, téléphone, Télécopie				
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS ASSISTANCE ET CONSEIL Rue De la Panneterie 18300 SANCERRE Tél. 02.48.54.12.00				
- du conseil : Tél.				
- de l'association agréée : Tél.				
- N° d'agrément de l'AA :				
Cf* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liaison fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTÉS").				

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 bis-SD 2017	
		ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065			
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,AINSIX QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a 140 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾		(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)			
Montant des distributions		(e)			
autres que celles visées en (a),		(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)			140 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI		(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)			140 000
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés : - SCA – associés gérants : - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sié de copropriétaires de navires – associés, gérants ou copropriétaires.		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		
1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :		
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
					Remboursements
H DIVERS					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétributions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice		MVLT restant à reporter	

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Les Franches 18300 SANCERRE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 3 4 2 0 2 7 7 3 7 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> * Exercice N clos le, 31/10/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (1)		AH	151 567 AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	1 731 AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV 1 138 589
Créances rattachées à des participations		BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières*		BH	BI 4 000
TOTAL (II)		BJ	BK 1 731 1 294 157
STOCKS *		BL	BM
Matières premières, approvisionnements		BN	BO
En cours de production de biens		BP	BQ
En cours de production de services		BR	BS
Produits intermédiaires et finis		BT	BU 146 556
Marchandises		BV	BW 736
Avances et acomptes versés sur commandes		BX	BY 171 450 985 170 465
Clients et comptes rattachés (3)*		BZ	CA 70 965 70 965
Autres créances (3)		CB	CC
Capital souscrit et appelé, non versé		CD	CE
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CF	CG
Disponibilités		CH	CI 711
Charges constatées d'avance (3)*		CJ	CK 390 420 985 389 435
TOTAL (III)		CP	(3) Part à plus d'un an CR
Frais d'émission d'emprunt à étalement (IV)		CM	
Primes de remboursement des obligations (V)		CN	
Ecart de conversion actif*		CO	Stocks : Créances :
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		1 686 309	1A 2 716 1 683 593
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Classe de réserve Immobilisations :		Stocks : Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION			Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 615 000)	DA	615 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 125
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	6 226
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 800
	Report à nouveau	DH	89 543
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 476
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL 756 171
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	20 000
		TOTAL (III)	DR 20 000
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	54 809
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	479
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	132 546
	Dettes fiscales et sociales	DY	277 829
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	441 757
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	EC 907 421
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 683 593
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	907 421
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	54 809

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	198 156	FB	8 976	FC	207 132
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	572 432	FH		FI	572 432
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	770 589	FK	8 976	FL	779 565
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 730
	Autres produits (1) (11)					FQ	290
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	783 585
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	199 976
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises)*					FT	532
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	212 044
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 899
	Salaires et traitements*					FY	182 182
	Charges sociales (10)					FZ	106 379
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	
			- dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	985
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	37 199
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	752 199
						GG	31 386
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
OPÉATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	
	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	
	Défauts positifs de change					GM	
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
	Total des produits financiers (V)					GO	
	CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	
	Défauts négatifs de change					GR	17 215
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS	
Total des charges financières (VI)						GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	17 215
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(17 215)
						GW	14 170

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Charges et produits antérieurs

EURL JOLIVET DIFFUSION

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous
 Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature
 Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la lisse fiscale.
 Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la lisse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)			
Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION		Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	46 000
		HD	46 000
		HE	4 857
		HF	
		HG	
		HH	4 857
		HI	41 142
		HJ	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HK	22 837
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HL	829 585
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HM	797 109
		HN	32 476
		HO	
		HY	
		IG	
		HP	8 021
		HQ	
		IH	
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IJ	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IK	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier * Crédit-bail immobilier	HX	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	RC	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	RD	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	A1	3 730
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	A2	32 970
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	A3	
	(7) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	A4	36 000
	(9) Dont transferts de charges		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	32 970
Exercice N			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales		4 857	
Provisions pour risques et charges			46 000
Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Charges et produits exceptionnels

EURL JOLIVET DIFFUSION

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4 857
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	4 857
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	46 000
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	46 000

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	151 567	KE	KF
Terrains				KG	KH	KI	
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	
CORPORELLES		Matériel de transport*		KY	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 731	LC	
	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	1 731	LO	LP	
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	1 138 589	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	4 000	IU	IV	
	TOTAL IV		LQ	1 142 589	LR	LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 295 888	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.			par virement de poste à poste		per cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ	DØ
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	151 567	IX
Terrains				IP	LX	LY	LZ
Constructions	Sur sol propre	TOTAL I		IQ	MA	MB	MC
	Sur sol d'autrui	TOTAL II		IR	MD	ME	MF
	Inst. gales, agents et aménagements divers des constructions			IS	MG	MH	MII
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers			IU	MM	MN	MO
	Matériel de transport	TOTAL I		IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	TOTAL II		IW	MS	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF
	TOTAL III		NY	NG	NH	1 731	NI
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Changement de méthodes (immobilisations)

EURL JOLIVET DIFFUSION

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values :

valeur comptable

prix de vente

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	151 567		151 567
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Installations générales, agencements, aménagement divers *				
	Matériel de transport*				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 731			1 731
	Emballages récupérables et divers *				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III	1 731			1 731
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	1 138 589			1 138 589
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	4 000			4 000
	TOTAL IV	1 142 589			1 142 589
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 295 888			1 295 888

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017

DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/10/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	=
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	=
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintègrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							Néant <input type="checkbox"/> *input	
IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF		PG		PH	
Terrains		PI	PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW		PX		PY	
		PZ	QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QB		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	QI		QJ		QK	
Emballages récupérables et divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 731	QM	QN	OO	1 731	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT			
TOTAL III		QU	1 731	QV	QW	QX	1 731	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	1 731	QP	QQ	QR	1 731	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et autres		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement et autres	TOTAL I	M9	NI	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Emballages récupérables et divers	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	NL		NM				NO
Total général non ventilé (NP+NZ+NV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NV	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Capit Group


Changement de méthodes (amortissements)

EURL JOLIVET DIFFUSION

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés
 Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II				
Terreains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 731			1 731
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		1 731			1 731
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		1 731			1 731
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2017

Formulaires obligatoires (article 23 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION					Néant <input type="checkbox"/> *
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour litiges	4A	46 000	4B	4C	46 000
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	
Provisions pour impôts (1)	5B	20 000	5C	5D	5E 20 000
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	8O		EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		SS	ST	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		SW	SX	SY
TOTAL II	5Z	66 000	TV	TW	46 000 TX 20 000
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations	6A	6B	6C	6D	
- incorporelles	6B	6F	6G	6H	
- corporelles	6F	03	04	05	
- titres mis en équivalence	03	9V	9W	9X	
- titres de participation	9V				
- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	985
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	985 TZ	UA	985
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	66 000 UB	985 UC 46 000 UD	20 985	
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation	UE	985 UF			
- financières	UG	UH			
- exceptionnelles	UJ	UK	46 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I			10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION			Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an		
DE L'ACTIF CIRCULANT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Crédences rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW 4 000		
	Clients douteux ou litigieux		VA	1 182	1 182		
	Autres créances clients		UX	170 268	170 268		
	Crédence représentative de titres (Provision pour dépréciation prétes ou remis en garantie * (entièrement constituée) UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 814		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
Groupe et associés (2)			VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	66 150	66 150		
Charges constatées d'avance			VS	711	711		
TOTaux			VT	247 127	VU 243 127 VV 4 000		
RENOVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice				
			VD				
	(2)		VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				
CADRE B ÉTAT DES DETTES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y				
Autres emprunts obligataires (1)			7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	54 809	54 809		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	132 546	132 546		
Personnel et comptes rattachés			8C	23 249	23 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	50 646	50 646		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 586	1 586		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	136 936	136 936		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	65 410	65 410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J				
Groupe et associés (2)			V1	479	479		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	441 757	441 757		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2				
Produits constatés d'avance			8L				
TOTaux			VY	907 421	VZ 907 421		
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ (2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques VL 479		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2058A - Détermination du résultat fiscal

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION		Néant <input type="checkbox"/>	* Exercice N. clos le : 31/10/2017				
I. RÉINTÉGRATIONS							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					
	de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE 19 697			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG 10 074			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ 4 857	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7				
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégurations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW	WQ 1 773			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I WR 89 475			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrees dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WV		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation 2A)				WP		
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				WW		
	Majoration d'amortissement*				XB		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonération*	K9	Entreprises nouvelles 44 secteurs	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 secteur A)	L5	XD
	Pôle de compétitivité hors CICB (44 undéciles)	I6	Sociétés investissement immobilier collé (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdeciles)	PA	XF
	Zone franche urbaine -TE (44 octiles, octiles A)	ØV	Bassin d'emploi à rehybrider (44 duodéciles)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdéciles)	XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindeciles)				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Crédence dégagée par le report en arrière de déficit	ZI) XG		
Dédiction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				V2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI	89 475	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	89 475	XO			



2058A - Détermination du résultat fiscal

ETAT ANNEXE 3 : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

EIAI ANN

Designation

(ligne 1 à 1)

N° 2058-A

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 83 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL JOLIVET DIFFUSION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 1 ^e du CGI, dotations de l'exercice	ZT	23 249
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
REPRISE PROVISION	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓	↓
	ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION				Néant <input type="checkbox"/>
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	226 055	AFFECTATIONS
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 671	Affectations aux réserves
	Prélèvements sur les réserves	ØE		– Réserve légale ZB 183
	TOTAL I ØF	229 727		– Autres réserves ZD
				Dividendes ZE 140 000
				Autres répartitions ZF
				Report à nouveau ZG 89 543
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II ZH 229 727
DISTRIBUTIONS (Article 236ter ZCA)				
RENNSEIGNEMENTS DIVERS	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	28 566	Exercice N :
	Engagements de crédit-bail immobilier			YQ 5 347
	Effets portés à l'escompte et non échus			YR
	Sous-traitance			YS
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIÈRES	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		YT
	Personnel extérieur à l'entreprise			XQ 96 701
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire (hors rétrocessions)			YU
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			SS 25 252
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		YY
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ 212 044
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW 624
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		YZ 12 275
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX 12 899
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YY 135 198
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ 70 209
	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *			ØB 155 799
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :			YP 3
DIVERS	Effectif affecté à l'activité artisanale			RL
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévus par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies			RH
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO
			Plus-values à 19% JP	Imputations JR
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION						Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE											
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	①	Value d'origine*	②	Value nette réévaluée*	③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	④	Autres amortissements*	⑤	Value résiduelle	⑥
I. Immobilisations*	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*							
I. Immobilisations*	Prix de vente	⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	⑧	Court terme	⑨	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	⑩
	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑩				
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
11											
12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés	+								
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+								
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+								
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée	+								
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets, faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans									
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice									
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme									
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *									
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)	⑪								
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)	⑫	(A)	(B)	(C)					
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	⑬									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion ou d'a

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② . Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *. Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *.		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④	
Moins-values nettes N				
N-1				
N-2				
N-3				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *						
Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059D - Affectation des plus values à long terme

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme		
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2			
TOTAL (lignes 1 et 2)	3			
Prélèvements opérés	4			
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5			
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6			
TOTAL (lignes 4 et 5)	7			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice				
(ligne 3 -- ligne 6)				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION Néant *
 Exercice ouvert le : 01/11/2016 et clos le : 31/10/2017 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	207 132
Production vendue – Biens		OB	
Production vendue – Services		OC	572 432
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	290
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	3 730
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 1	OM 783 585
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	199 976
Variation de stocks (marchandises)		OO	532
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	107 321
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	37 199
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
		TOTAL 2	OJ 345 029
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 438 556
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).		SA	438 556
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	783 295
Période de référence	GY 0 1 / 1 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 // 1 0 / 2 0 1 7		
Date de cessation		HR	/ / / / / /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2017

(Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2017

N° SIRET 3 4 2 0 2 7 7 3 7 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL JOLIVET DIFFUSION

ADRESSE (voie) Les Franches

CODE POSTAL 18300

VILLE SANCERRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	38 437

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M	Nom patronymique JOLIVET	Prénom(s) Pascal	
Nom marital		% de détention 100.00	Nb de parts ou actions 38 437
Naissance : Date 03101957	N° Département 58	Commune COSNE-COURS-SUR-LOIRE	Pays FRANCE
Adresse : N°	Voie 17 rue du 14 juillet		
Code Postal 58200	Commune COSNE SUR LOIRE	Pays FRANCE	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2017

N° SIRET 3 4 2 0 2 7 7 3 7 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL JOLIVET DIFFUSION

ADRESSE (voie) Les Franches

CODE POSTAL 18300

VILLE SANCERRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique	Dénomination	SAS MAGNUM
N° SIREN (si société établie en France)	451435101	% de détention 38.50
Adresse : N° 455	Voie PROMENADE DES ANGLAIS	
Code Postal 06299	Commune NICE CEDEX 3	Pays FRANCE
Forme juridique SAS	Dénomination PASCAL JOLIVET	
N° SIREN (si société établie en France)	322994831	% de détention 80.86
Adresse : N°	Voie Les Franches	
Code Postal 18300	Commune SANCERRE	Pays FRANCE
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Cet état comporte 10 lignes de tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2067 - Relevé des frais généraux

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)Direction Générale
des Finances Publiques
N° 2067
(2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION

ANNÉE _____ ou exercice
du 01/11/2016
au 31/10/2017

Adresse Les Franches 18300 SANCERRE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1	MONSIEUR MALOCHET MAXENCE COMMERCIAL	23, Rue JEAN JAURES 92300 LEVALLOIS-PERRET	
2	MONSIEUR DUMINIL DAVID COMMERCIAL	Rue du 19 mars 1962 58150 POUILLY SUR LOIRE	
3	MONSIEUR DUCOS FONFREDE CHARLES HENRI COMMERCIAL	2, Rue Duncis 37130 LANGEAIS	
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	74 445			74 445				74 445
2	58 097			58 097				58 097
3	44 775			44 775				44 775
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	177 317			177 317				177 317

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 500
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	22 091
Total	26 591

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ①
- de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	203 908 - de l'exercice 2017.. ⑩ 89 475
- de l'exercice précédent ⑩	167 877 - de l'exercice précédent ⑩ 80 943
Nom et qualité du signataire Monsieur JOLIVET Pascal Gérant	À SANCERRE le 16/01/2018 Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

N° 2079-CICE-SD

Dépenses engagées
au titre de 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/11/2016	Clos le	31/10/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
EURL JOLIVET DIFFUSION Les Franches Route de Chavignol 18300 SANCERRE	34202773700028
Ancienne adresse (en cas de changement) :	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
<input type="checkbox"/>		

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	37 315
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2	2 239
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (<i>secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers</i>)	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail (<i>ligne 3a x 6 % x 10/90</i>)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	2 239
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9 %</i>) ²	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (<i>secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers</i>)	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail (<i>ligne 7a x 9 % x 10/90</i>)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	2 239
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) X ③
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) X ③
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	2 239
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 :	15	2 239
– le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif;		
– zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	2 239

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 :	19	
– le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif;		
– zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.



2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	2 239
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Comptes annuels // 2017

Période du 01/11/2016 au 31/10/2017

Etats de synthèse

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément à notre accord, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL JOLIVET DIFFUSION relatifs à l'exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 56 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 683 593
Chiffre d'affaires	779 565
Résultat net comptable (Bénéfice)	32 476

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BOURGES
Le 29/01/2018

Yvan SAUZET
EXPERT COMPTABLE



Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
Etats de synthèse	3
Tableau des SIG	4
Bilan abrégé	5
Compte de Résultat abrégé	7
Bilan détaillé	8
Compte de résultat détaillé	11
Annexe	14
Règles et méthodes comptables	15
Notes sur le bilan	17
Autres informations	23
Etats de gestion	24
Analyse du bilan	25
Capacité d'autofinancement (EBE)	26
Capacité d'autofinancement	27
Tableau de financement 1	28
Ratios 1	29
Ratios 2	30
Du résultat à la trésorerie	31
Liasse Fiscale	32

Comptes annuels // 2017

Période du 01/11/2016 au 31/10/2017

EURL JOLIVET DIFFUSION

Les Franches
18300 SANCERRE

Tél. Fax.

Siret : 34202773700028 APE : 4619B



SAS ASSISTANCE ET CONSEIL

7 Rue De la Panneterie

18300 SANCERRE

Tél. 02.48.54.12.00

Fax. 02.48.54.12.05

31 DEC. 2018

JOLIVET DIFFUSION
Société à responsabilité limitée au capital de 615.000 €
Siège social : Les Franches - 18300 Sancerre
342 027 737 RCS Bourges

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 4 AVRIL 2018

Le soussigné :

- **Monsieur Pascal JOLIVET**
né le 3 octobre 1957 à Cosne Cours sur Loire (18),

Détenant en pleine propriété la totalité des parts sociales composant le capital de la société JOLIVET DIFFUSION SARL ci-dessus désignée (ci-après la « Société »),

Etant précisé que Monsieur Pascal JOLIVET est également Gérant de la Société,

A adopté les décisions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2017 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du gérant ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017)

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2017, décide d'approuver lesdits comptes tels qu'arrêtés par la Gérance qui se soldent par un bénéfice de 32.476,45 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2017)

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2017, s'élevant à 32.476,45 € de la manière suivante :

- Prélèvement d'une somme de 1.623,82 €, correspondant à 5 % du bénéfice de l'exercice écoulé, à l'effet de doter le compte « Réserve légale » qui est ainsi porté de la somme de 6.226,38 € à la somme de 7.850,20 € ;
- Le solde (soit la somme de 30.852,63 €), augmenté du Report à Nouveau antérieur (s'élevant à 89.543,58 €), représentant une somme de 120.396,21 €, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice écoulé que l'associé unique décide de distribuer à l'associé unique à concurrence de 120.000 € (soit un dividende unitaire par part sociale de 3,12 € environ), le reliquat d'un montant de 396,21 € étant affecté au compte de report à nouveau.

Les sommes distribuées seront mises en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique prend acte de ce que la totalité des revenus distribués est éligible à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (dès lors que ces revenus distribués sont perçus par une personne relevant de l'impôt sur le revenu).

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé au titre des trois derniers exercices qu'à une seule distribution de dividendes : distribution de réserves d'un montant de 140.000 € au cours de l'exercice clos écoulé.

TROISIEME DECISION

(Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce)

En application de l'article L. 223-19 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions visées audit article conclues au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice écoulé :

- Rétrocession de commission de sous-agence

Monsieur Pascal JOLIVET a facturé à la société JOLIVET DIFFUSION une somme de 37 500 € au titre des commissions de sous-agence relatives à la vente et la promotion de produits fabriqués ou commercialisés par la société VRANKEN-POMMERY qu'il a réalisées.

- Mise à disposition d'un logement

Dans le cadre de sa mission de sous-agent, la Société met à disposition de M. Pascal JOLIVET un logement dont elle prend en charge le loyer en totalité.

QUATRIEME DECISION

(Rémunération du Gérant)

L'associé unique prend acte de ce que le Gérant de la Société ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions.

CINQUIEME DECISION

(Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six (6) exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2023 :

- la société SECAC
société par actions simplifiée au capital de 12.000 €
dont le siège social est situé 9, rue Georges Berger – 75017 Paris
identifiée sous le numéro 378 277 263 RCS Paris.

La société SECAC a déclaré par avance accepter le mandat qui lui est confié et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité pour son exercice.

SIXIEME DECISION

(Délégation de pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité qu'il appartiendra.

*

**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, également Gérant de la Société, et répertorié sur le registre des décisions des associés.

Fait à Sancerre, le 4 avril 2018
en deux (2) exemplaires originaux.

Pascal JOLIVET

